

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****Séance du 29 janvier 2026**

Convocation en date du 20 janvier 2026

Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

Délibération n°2026.03**OBJET - Tarification des activités du centre social Amédée Mercier et participation financière pour l'activité "Randonnée"****Présents :**

Nadia OULED-SALEM, Alexa CORTINOVIS, Raphaël DURET, Yvonne GAHWA, Patrick LEVRAT, Patricia MEDEVIELLE, Dominique PLANCHE, Michaël RUIZ.

Excusés :

Jean-François DEBAT, Thierry ABERT, Emilie MONNET, Mélanie VALETTE, Brigitte VISO

Secrétaire de séance : Karine THEVENARD**Rapporteur :** Nadia OULED-SALEM**EXPOSE****Rappel du contexte ou de l'existant et références**

La délibération 2025.26 concernant la tarification des activités du centre social Amédée Mercier prévoyait uniquement une inscription à l'année, soit d'octobre 2025 à juin 2026.

Cependant, certaines activités n'étant pas complètes, le centre social souhaite pouvoir accueillir de nouveaux habitants en cours d'année.

Aussi, il est proposé d'ajouter le principe d'un tarif dégressif à partir de janvier 2026 et de calculer celui-ci, au prorata des trimestres restants, soit 2 trimestres pour les activités de janvier à juin 2026 et 1 trimestre pour les activités d'avril à juin 2026.

Sont concernées, les activités suivantes :

Activités	Rappel Tarif annuel non imposable	Tarif trimestre non imposable	Rappel Tarif annuel imposable	Tarif trimestre imposable
YOGA	51 €	17 €	81 €	27 €
GYM DOUCE	78 €	26 €	108 €	36 €
GYM D'ENTRETIEN /MODERN'JAZZ	78 €	26 €	108 €	36 €
ZUMBA	60 €	20 €	90 €	30 €

Les activités peuvent être payées par espèce ou par chèque.

Dans le cas d'une inscription pour 2 trimestres, l'activité peut être payée en 2 fois, à l'inscription :

- Le 1er chèque sera encaissé à la 1ère séance,
- le 2ème chèque sera encaissé le mois suivant.

2 - Par ailleurs, le centre social Amédée Mercier développe une activité « Randonnée » pour faire découvrir le territoire du Revermont et travailler la relation parents-enfants dans le cadre de sorties pédestres. Afin d'engager les habitants, les parents et leurs enfants dans cette activité, il est proposé une participation financière pour les sorties de randonnée sur le territoire du Revermont, du 1^{er} février 2026 au 31 décembre 2026, encadrées par le Club alpin français ou par l'équipe du centre social.

Aussi, il est proposé la grille de participation financière suivante :

Randonnée	Participation financière
Sortie encadrée par le Club Alpin Français	- 2 € par habitant - 1 € par adulte supplémentaire du même foyer - 0,5 € par enfant du même foyer
Sortie encadrée par l'équipe du centre social	- 1 € par habitant - 0,5 € par adulte supplémentaire du même foyer - 0,5 € par enfant du même foyer

Ceci étant exposé, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir voter les tarifs des activités régulières du centre social Amédée Mercier et la participation financière pour l'activité « Randonnée ».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la participation financière au trimestre pour les activités régulières.

ADOpte la grille des tarifs ci-dessous pour la période de janvier à juin 2026 :

Activités	Rappel Tarif annuel non imposable	Tarif trimestre non imposable	Rappel Tarif annuel imposable	Tarif trimestre imposable
YOGA	51 €	17 €	81 €	27 €
GYM DOUCE	78 €	26 €	108 €	36 €
GYM D'ENTRETIEN /MODERN'JAZZ	78 €	26 €	108 €	36 €
ZUMBA	60 €	20 €	90 €	30 €

APPROUVE la participation financière pour la mise en place d'une activité « Randonnée » du 1^{er} février 2026 au 31 décembre 2026.

ADOpte la grille de participation financière suivante :

Randonnée	Participation financière
Sortie encadrée par le Club Alpin Français	- 2 € par habitant - 1 € par adulte supplémentaire du même foyer - 0,5 € par enfant du même foyer
Sortie encadrée par l'équipe du centre social	- 1 € par habitant - 0,5 € par adulte supplémentaire du même foyer - 0,5 € par enfant du même foyer

Impacts financiers

Les crédits seront prévus au programme «Centre social Amédée Mercier» au chapitre 70 – «Produits des services du domaine et ventes diverses» – Article 7066 – «Redevances et droits des services à caractère social», selon les opérations correspondantes.